

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 février 2023
Procès- verbal

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, Mme PERRET Marie-Christine, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAUT Franck, M. CASATI Eric, Mme COMOGLIO Annick, M. DUPERRAY Jean-Baptiste, Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, M. SESSIECQ Jean-Marc, Mme THOMAS Laëtitia.

Absents excusés : Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. PEZON Grégory, M. BRAILLON Roger

Date de convocation : 27 février 2023

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h30 à la mairie de Saint-Julien.

Mme Colette Chérasse est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

En préambule à l'ordre du jour, Mme le Maire sollicite l'assemblée pour l'ajout à l'ordre du jour du point suivant : convention cadre avec le Département relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI dans le cadre de l'agence technique départementale. Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1)Convention avec le Département pour l'installation et la maintenance d'un abribus

Le Département projette l'installation d'un nouvel abribus le long de la RD 35 au lieu-dit la croix Marpaud.

Il est d'usage que la commune participe à la mise en place de tels équipements. Elle est notamment sollicitée pour fournir un emplacement adéquat et pendre en charge les travaux de préparation de la plateforme d'assiette du futur abribus.

Il est précisé qu'il s'agit de la rénovation d'un abribus de la ligne régulière.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour la réalisation d'une dalle béton au format requis.

Le cout avoisinera les 2300€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec le Département la convention relative à ce projet.

2)Subvention au titre de la DETR 2023 pour le projet de rénovation énergétique et d'isolation des bâtiments de l'école et de la garderie

En préambule au vote, Mme le Maire rappelle que l'assemblée a choisi, suite à l'audit énergétique mené par Alte69, de procéder aux travaux de rénovation thermique de l'école et de la garderie en priorité.

Les travaux prévus sont les suivants :

- sur la verrière de la maternelle, changement des vitres, mise en place d'un système d'obturation en toile, remplacement des châssis, et des éclairages ;
- sur le bâtiment abritant les classes de GS, CP et CE : changement des fenêtres, menuiseries et vitrages, isolation des murs par l'extérieur, isolation des combles, installation d'une VMC double flux, remplacement des éclairages très énergivores.
- sur le local de garderie périscolaire : remplacement des fenêtres pour du double vitrage, isolation des murs par l'extérieur, isolation des combles, installation d'une VMC double flux, remplacement des éclairages très énergivores.
- des panneaux photovoltaïques seront également posés en toiture.

L'agence technique du Département, sollicitée pour un accompagnement sur ce projet, l'estime à 440 450€ dont 42 219 € ont déjà reçu un accord de financement au titre de la DETR 2022 à hauteur de 12 666€.

Mme le Maire précise que la commune souhaite que ces travaux soient réalisés pendant les congés scolaires d'été 2024 dans la mesure du possible et préfère budgétiser par précaution des modulaires, qui pourraient accueillir les classes, si les travaux n'étaient pas achevés à la rentrée de septembre 2024. Le budget pour ces modulaire s'élève à 59 660€ HT. Il est à déduire de la dépense éligible à la DETR.

Enfin, il est précisé qu'une autre réunion de travail sera prévu afin d'affiner le programme des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite une subvention au titre de la DETR 2023 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au taux de 60% pour un montant de 203 143€, pour financer les travaux de rénovation énergétique et d'isolation prévus sur les bâtiments de l'école et de la garderie,

3)Convention cadre avec le Département relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI dans le cadre de l'agence technique départementale

(M. Jean-Marc Sessiecq quitte la salle du conseil municipal.)

La commune a déjà fait appel, à plusieurs reprises, à l'Agence Technique du Département pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Cantine, Cure et plus récemment projets de rénovation de la salle des fêtes et de l'école)

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le recours à ces missions d'ingénierie publique est conditionné par l'adhésion de la commune à une convention cadre qui prévoit une adhésion annuelle payante à hauteur d'un euro par habitant, mais une réduction sur le prix des missions de conseils et d'assistance, par rapport aux tarifs appliqués jusque -là, qui sont ainsi fixés comme suit :

- 240€ par jour d'intervention d'un technicien

- 320€ par jour d'intervention d'un ingénieur

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention- cadre avec le Département pour l'adhésion au service d'offre d'ingénierie publique.

Questions diverses

- Les services de l'Etat ont proposé l'installation d'une sirène à Saint-Julien, compte-tenu du risque inondation existant sur la commune. Elle sera positionnée sur le toit de la mairie et sonnera le premier chaque mercredi ou en cas de risque naturel ou technologique. Une information sera faite au conseil municipal, puis à la population en temps utile, sur les modalités de déclenchement de celles -ci et la conduite à tenir selon les situations.
(Retour de M. JM Sessiecq.)
- Agrandissement des deux ponts sur la route départementale pour lutter contre les inondations. Le Maire a relancé le Département en vain. Elle a donc sollicité un rendez-vous avec M. Verchère(vice -président en charge de la voirie au Département) qu'elle souhaite rencontrer avec le président du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, qui de son côté, est prêt à partir pour les travaux sur les berges qui devront accompagner l'agrandissement des ponts.
- La loi 3DS rend l'adressage (nom du rue et numérotage des adresses) obligatoire pour toutes les communes quelle que soit leur taille. La commune de Saint-Julien a procédé à ce travail en 2010, avant l'obligation réglementaire. Toutefois, la loi oblige désormais également à rentrer toutes les adresses des communes sur une base nationale et à repérer sur chaque parcelle l'emplacement des entrées. Ce travail à faire dans l'année peut être fait en interne, ou délégué à une société moyennant 2500€ environ.
- Une nouvelle norme comptable (M 57) sera en vigueur au 01/01/2024. La bascule nécessitera une délibération et devra être l'occasion de toiletter l'inventaire de la commune.
- Le dispositif d'alerte aux population FR ALERT, par le réseau mobile, est en cours de déploiement sur le territoire national. La question de la zone blanche à Saint-Julien se pose pour son fonctionnement. Des précisions ont été demandées aux services de l'Etat.
- Projet d'antenne relais : un dossier d'information de la part de Bouygues pour l'implantation d'une antenne relais sur le même tènement que le précédent projet (cave coopérative) a été reçu ce jour même en mairie. Le dossier d'information est tenu à disposition du public
- Le député A. Portier assistera prochainement à une séance du conseil municipal de Saint-Julien

- Des transports de terre récurrents sur la VC 7 occasionnent salissure et danger en rendant la chaussée glissante. La commune essaie d'obtenir une remise en état systématique par les responsables.
- Le nouveau site internet de la commune est opérationnel mais il doit encore s'enrichir et se compléter. Certaines rubriques restent à mettre à jour. C'est un travail conséquent pour C. Cherasse qui s'y attèle avec l'aide d'E. Casati.
- Un banc a été posé autour de l'arbre de la cour. La commission réfléchit au remplacement du bac à sable.
- MC. Perret rappelle que le repas des aînés aura lieu le 1^{er} avril et que tous les conseillers souhaitant aider à son organisation sont les bienvenus.
- Géosite sur l'ancienne carrière : le projet avance. D. Peiron et Mme Roubaud de l'association culturelle ont rencontré la nouvelle représentante du Géoparc sur le secteur. Des propositions d'aménagement sont à venir
- A Bouchacourd indique qu'elle regrette que le plan de la commune distribué aux habitants ne fasse pas apparaître le nom des hameaux.
- La commune a la possibilité d'intégrer la démarche performancielle du SYDER consistant à équiper l'éclairage public en LED. Le projet a été présenté en mairie au bureau municipal en présence de JP Bandurski, délégué Syder pour la commune, qui explique en quoi la démarche est intéressante et présente un intérêt pour la commune en terme d'économie d'énergie. Un audit préalable des équipements vérifie la faisabilité du projet. Si la commune donne son accord pour intégrer la démarche performancielle, elle s'engage à prendre en charge le cout de cet audit, s'il n'est pas suivi d'une décision de passer effectivement l'éclairage public en LED. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cet audit et intégrer la démarche performancielle dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 20h15.

La secrétaire de séance,
Colette Cherasse

Le Maire,
Nathalie Pétrozzi-Bédanian,

